

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT
DE LIHONS LE 09 JANVIER 2024 à 10h30**

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents : 3

Nombre de membres : 12

Présents : Mr MERLIER Dominique, Mr MERLIER Christian, Mr LEULLIER P., Mr VANNEUFVILLE F., Mr
LEBRUN H., Mr MARECHAL P., Mr PRUM S., Mr BILLORE maire de Lihons,

Pouvoirs : Mme GRENON-BONTE à Mr MERLIER Christian,

Absents : Mr DESPORTES G., Mr LEROY F, le représentant de la DDTM,

Secrétaire de séance élu à l'unanimité par l'assemblée : Mr MERLIER Christian

Ordre du jour :

Entretien des filtres

Proposition d'échange de terrain AFR contre parcelle communale

Renouvellement de bureau

1 entretien des filtres :

L'entretien des filtres doit être réalisé au cours de la 2^{ème} quinzaine de mai, après la plantation des pommes de terre et avant l'irrigation.

2 proposition d'échange de terrain AFR contre parcelle communale :

La commune de Lihons a proposé d'acquérir la parcelle ZL 32 située près de l'aire de jeux.

L'association foncière envisage un échange plutôt qu'une vente.

Elle souhaite proposer à la commune l'échange de la ZL32 contre la parcelle dite « le lavoir à mouton ».

Une proposition sera donc faite à la commune prochainement.

3 renouvellement de bureau :

Une demande a été faite à la DDTM / chambre d'agriculture concernant le renouvellement de bureau.

Il semblerait que celui-ci se fasse désormais qu'avec la commune et l'AFR. Une étude plus approfondie va être faite et des informations seront données à la prochaine réunion.

4 informations :

Les plans de drainage seront numérisés et chacun pourra en faire une copie personnelle.

Il faut vérifier si des plans existent suite aux travaux attenants à la création de la voie TGV (drainages supplémentaires).

Le contrat d'assurance Groupama existant datant de 2011 sera envoyé par mail à l'ensemble du bureau, pour l'étudier. Merci de proposer vos questions à la prochaine réunion.

Couvercle dans le champ de G. DESPORTES à changer.

Le chemin N 3 (ZH34) a été remis en état par les entreprises éoliennes, sur une longueur de 360m en application de la promesse de convention de servitudes du 29/09/2020.

Faire un état des lieux à chaque nouvelle demande d'installation ou de travaux, afin de ne pas avoir de dégâts non pris en charge par son auteur.

Fin de la réunion 11h55